

**LA PORTÉE DE LA CONCERTATION.
MODÉLISATION SOCIOLOGIQUE DES EFFETS DE LA
PARTICIPATION DU PUBLIC AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS**

**CHAPITRE VII
L'ATELIER CITOYEN VRAL :
FOCUS SUR UN DISPOSITIF DÉLIBÉRATIF
COMME MODALITÉ DU DÉBAT PUBLIC**

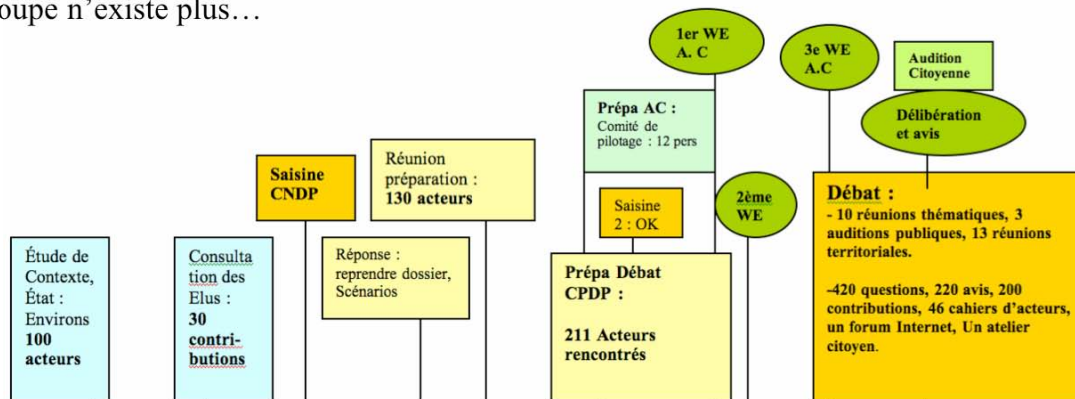
INGRID TAFERE (GSPR ET INRETS)

CHAPITRE VII. L'ATELIER CITOYEN VRAL : FOCUS SUR UN DISPOSITIF DÉLIBÉRATIF COMME MODALITÉ DU DÉBAT PUBLIC

SOMMAIRE

Introduction	265
I. Le début d'une autre scène de débat à huis clos : l'atelier citoyen	265
II. l'audition citoyenne : le lieu de travail des légitimités et formes de discussion	267
1. Un document intermédiaire présenté en introduction de la journée : préparation, argumentation, interaction	267
2. Postures et forme de discussion	268
3. Argumentation et recherche de légitimité	270
4. Une poursuite de l'enquête	271
III. L'argumentation originale de l'atelier citoyen : le cahier d'acteur	273
1. L'urgence à agir	274
2. La responsabilisation de l'agent et les questions de gouvernance	274
3. Comment penser l'action ? Un mouvement tendanciel du local au global	276
4. Une réflexion sur la réflexion	278
IV. Portée de l'atelier citoyen	279
1. Lien entre atelier citoyen et débat public	280
2. Le « rendu public » : porte-parole dans les réunions du débat	281
V. Cadres procéduraux et formes de discussion dans le débat VRAL	283
1. Formes de discours et discussions	283
2. Le débat sur le débat, dans les deux procédures délibératives (atelier citoyen, débat public)	286
3. Conclusion	288

Dans le cas du débat VRAL, le dispositif est adapté, et devient « atelier citoyen ». C'est en raison du fait qu'il n'a pas vocation à fonctionner indépendamment, comme processus de participation à part entière, mais comme modalité du débat. Ainsi, aucune conférence de presse n'est organisée en fin de dispositif et, en fonction du principe d'équivalence de la CNDP, l'avis citoyen produit est édité sous la forme d'un cahier d'acteur, afin de « nourrir le débat », au même titre que les autres cahiers d'acteurs. Plus précisément, la CPDP prend garde de limiter la place de l'atelier à égalité à celle des autres acteurs, afin de ne pas générer de concurrence entre les régimes de citoyenneté, comme avec les associations constituées. Du coup, le cahier d'acteur des citoyens ne peut être porté dans le débat, puisqu'à ce moment là, le groupe n'existe plus...



L'atelier citoyen débute le 3 mars, et s'étend sur quatre week-ends, jusqu'au 23 avril. Autrement dit, le processus commence pendant la phase de préparation du débat public, et se termine pendant ce dernier. Si le processus démarre pendant cette phase de préparation du débat par la CPDP, aucun élément n'est cependant communiqué sur le travail des citoyens, car le dispositif a lieu à huis clos, à l'exception du jour d'audition publique.

Les questions posées aux citoyens sont les mêmes que celles posées au débat, ce qui cause d'emblée une difficulté au panel (ce genre de dispositif prévoit généralement une question précise). L'État est identifié comme le destinataire de ce travail, davantage que le public du débat, et invité à présenter le dossier support au cours d'une des séances d'information.

- Comment la situation actuelle et les perspectives d'évolution du système de transports sont-elles perçues ?
- Quelles sont les principales orientations souhaitables pour la politique des transports à l'horizon 2020 ?
- Quelle est l'acceptabilité locale des 45 mesures soumises au débat ?

L'atelier citoyen propose une forme de délibération proche du modèle de la discussion (plutôt que d'une forme de débat agonistique). La visée est consensuelle, même s'il s'agit d'un consensus non absolu (possibilités d'avis minoritaires). Les discussions ont lieu en face à face et tous peuvent s'exprimer, réfléchir et discuter ensemble. Les animateurs veillent d'ailleurs à ce que la prise de parole soit équilibrée et que tous puissent s'exprimer. Les motivations exprimées¹ par les participants pour participer au dispositif se situent dans l'intérêt pour le sujet, pour la démarche, la curiosité et le fait de donner son avis.

1. Entretiens réalisés, 2006.

II. L'AUDITION CITOYENNE : LE LIEU DE TRAVAIL DES LÉGITIMITÉS ET FORMES DE DISCUSSION



1. Un document intermédiaire présenté en introduction de la journée : préparation, argumentation, interaction

Les participants à l'atelier citoyen préparent un document afin de présenter leur état de réflexion, ainsi que des questions à poser au cours de cette audition.

D'une manière générale, la synthèse établie dénote une profonde modification par rapport aux réponses apportées à l'IFOP avant le dispositif. Une révision des valeurs a été opérée, plaçant l'environnement et la santé comme valeurs majeures du raisonnement. Le terme « environnement » est d'ailleurs cité quatre fois au cours de cette présentation. La réflexion passe d'un point de vue d'usagers, très territorialisée et mettant en cause l'expérience personnelle, à une réflexion plus globale.

Arrêtons nous un instant sur une séquence de cette présentation :

Extrait de l'audition citoyenne de l'atelier citoyen VRAL, présentation du document intermédiaire par les participants

Sabrina

« (...) À l'issue de 3 week-ends d'informations générales sur ce thème, nous avons pu dégager de grandes tendances qui ont suscité **certaines interrogations**, sur lesquelles nous souhaitons **entendre des avis contradictoires**. (...) Notre but n'est pas de proposer des projets, mais plutôt de **réfléchir** aux différentes problématiques qui ont été soulevées et de rédiger un avis argumenté contenant **nos réflexions et suggestions**, avis qui servira à alimenter le débat public. Je vais maintenant passer la parole à Anne qui va vous présenter notre **diagnostic 2006**.

Anne

Quel est-il ? À ce stade de notre réflexion, **l'environnement** est pour nous **un point crucial** pour les transports, et ce **globalement**, c'est-à-dire pour l'ensemble de la planète et pas seulement pour notre région. **Notre constat**, c'est que les infrastructures existantes sont mal exploitées ou mal gérées. **Toutefois, des contradictions** plutôt importantes nous ont été exposées et viennent forcément **troubler** notre réflexion. Je passe la parole à Joëlle qui va nous parler **des enjeux 2006**.

Joëlle

L'un des enjeux majeurs reste l'environnement. Il y a une **réelle urgence** à prendre en compte la biodiversité et à mettre en œuvre la protection de l'écosystème. Le développement d'une politique de santé publique serait peut-être un bon début. À l'échelle **globale**, il faudrait réfléchir autrement à une gestion sociétale incluant les différents secteurs de vie : mise en interdépendance des transports, de l'urbanisme, des temps sociaux, des modes de travail et de consommation ainsi que l'harmonisation des systèmes. À l'échelle **locale**, il faudrait favoriser une évolution vers des régions de vie et pas seulement vers des régions de transit international et faciliter l'aménagement des territoires urbains et ruraux. Grâce aux évolutions technologiques, beaucoup de choses

*pourraient changer, télétravail, voiture électrique, camion propre, à condition qu'il y ait un déblocage au niveau des recherches et des fonds. L'objectif devrait être de sortir de la dépendance vis-à-vis d'une énergie unique et pour ce faire instaurer une meilleure coopération entre les différents acteurs impliqués. **On nous a parlé de phénomènes de ruptures : rupture sociale liée à l'énergie, mais les personnes du groupe s'accordent à dire qu'en fin de compte, on ne sait pas grand-chose et que les enjeux sont donc difficiles à traduire en fonction de ces éventuelles ruptures. La parole est à Redouane qui vous présente les objectifs pour 2026.***

Redouane

*Bonjour, en ce qui concerne les **objectifs 2026**, on peut dire que la construction de nouvelles infrastructures n'est pas essentielle. En effet, la plupart des infrastructures existantes pourraient être mieux utilisées afin de remédier à l'engorgement des routes. Ne vaudrait-il pas mieux gérer l'existant plutôt que de construire des infrastructures lourdes, coûteuses et polluantes ? **Toutefois**, certaines constructions paraissent indispensables, notamment afin d'améliorer le transport fluvial. **Cependant, certaines divergences d'opinions** entre experts ne nous permettent **pas d'être d'accord** sur le sujet. Il faudrait donc **éclaircir** ce point. »*

L'état de leur réflexion, présentée en début d'audition, est construite en fonction des différentes temporalités : enjeux 2006, objectifs 2026. Le terme « constat » fixe les arguments comme des faits, après l'examen. Mais ce n'est pas une liste de « constats » qui suit ici, et l'emploi de « toutefois » juste après, afin de parler des contradictions des experts, oppose celles-ci à la factualité, soulignant les difficultés qu'elles ont posé au raisonnement. Un peu plus loin, « toutefois » et « cependant » précèdent également l'évocation réitérée des « divergences » qui viennent « troubler » la réflexion, et ne « permettent pas de se mettre d'accord ». La demande d'éclaircissement de ces contradictions est explicitement formulée.

En même temps, et nous retrouvons ici la différence entre les formes de « contradiction » que nous avons pointées précédemment, le groupe se place explicitement dans une recherche « d'avis contradictoires » afin de répondre à « certaines interrogations ».

L'atelier citoyen évoque également les incertitudes face auxquelles il se trouve, « on ne sait rien sur », formule qui contient implicitement une invitation à combler ce déficit. Ils différencient d'ailleurs, tout au long de la présentation du document, ce qui relève d'un accord et a été établi comme un fait, et ce qui est encore à l'examen, avec des formules comme « on nous a dit que », « On nous a parlé de ».

L'affirmation de l'urgence à mettre en œuvre l'action, qui sera reprise plus loin (pas dans cette séquence) est renforcée par sa qualification de « réelle ». Le ton est alarmiste, et la « protection » de l'écosystème et de la biodiversité, ainsi que l'attention à « la santé publique » sont placés comme motif de l'action et de son urgence. De même, le raisonnement est étendu à la société, avec l'idée d'une « la gestion sociétale » permettant un bon fonctionnement des diverses activités, en interdépendance.

Le groupe se positionne en tant que tel avec l'emploi du « nous » dans toute la présentation. Les « personnes du groupe s'accordent à dire », et lorsque l'accord n'est pas, c'est que les éléments ne le « permettent pas ». Les avis minoritaires ne sont pas évoqués, ni les points faisant débat. Il s'agit plutôt de mettre en valeur l'accord.

2. Postures et forme de discussion

Les membres de l'atelier sont en position de questionnement des auditionnés, et ont fait le choix de diriger les débats eux-mêmes, sans animateur. Le document présenté a été établi collectivement et les questions sont partagées. Quelques personnes du groupe montent sur

l'estrade, et un roulement s'opère. Celles qui sont restées dans la salle peuvent intervenir en faisant passer des papiers indiquant remarques ou questions.

En dépit du fait que les éventuels contre arguments sont envisagés, il ne s'agit pas là de mettre en place une forteresse argumentative comme on peut le voir avec certains acteurs dans le débat public, afin de « résister » à cette épreuve. Il s'agit bien d'une audition, et si le format de discussion, qui était jusqu'alors entre soi, en face à face dans le groupe et à huis clos, change. La posture des citoyens est bien de pouvoir poser des questions pour étayer leur argumentation plutôt que de se justifier ou d'argumenter.

Les membres de l'atelier envisagent toutefois cette audition comme une mise à l'épreuve. Il n'est pas question, pour eux, d'arriver devant les parti prenantes tranquillement avec des questions choisies, mais également faire une prestation publique, appuyée sur la présentation d'un document. Ils s'exposent alors au regard de l'autre, avec cette scène de visibilité publique, mais aussi à son jugement et la préparation de l'audition est à ce titre un moment de stress intense. Beaucoup de discussions préparent ce moment, avec anticipation du déroulé : anticipation des réactions (jugements, formulation d'objections), préparation de questions, etc. C'est à une activité éventuellement agonistique, à laquelle ils se préparent, avec un jugement public sur leur travail.

La place accordée au public lors de cette audition fait également l'objet d'une attention particulière, notamment au regard de possibilités de prises de paroles ou d'interventions depuis la salle. De même, les participants ont engagé une réflexion sur les conditions de prise de parole, de discussion et de réduction des asymétries, notamment en travaillant la scénarité du lieu : l'espace est organisé de manière à ce que les auditionnés se sentent à l'aise dans la discussion et avec des conditions favorisant la parole.

Outre le fait qu'ils conditionnent l'activité du groupe avant l'audition elle-même, ce moment public est également le lieu de travail des formes de légitimité de la parole, des « places » et des formes de discussion. Ce sont les « citoyens » qui introduisent, prennent la parole en premier, la distribuent : le format de légitimité de la parole change, et ce sont les citoyens qui conduisent les discussions (1). Ce renversement est accompagné d'une attente explicite de réponses (1), éclaircissements, tout en restant dans les temps impartis (ce n'est pas toujours bien reçu). Le dispositif suffit à les légitimer en tant qu'interlocuteurs, mais aussi comme « public » (4). Les attentes concernent aussi l'adéquation des réponses aux questions posées (1, 2), leur qualité (2, 3) et participants à l'atelier citoyen se prononcent même sur le contenu des réponses obtenues :

1 « Nadine

Je me permets d'accélérer un peu car nous n'avons plus que 5 minutes.

Claude VALLETTE, Communauté urbaine de Marseille

Je peux répondre par oui ou non si vous voulez.

Nadine

Non, on vous en demande un peu plus »

2 « Merci aux deux groupes qui viennent de passer : ce n'était pas rébarbatif, cela apporte un vrai changement enfin depuis le début de la journée. »

3 « *Il est vrai que le groupe précédent a répondu à une partie de cette question, mais en règle générale, ils ne nous ont pas répondu concrètement.* »

4 « *Il faut faire des campagnes d'information, de communication, convaincre le grand public que la lutte contre le changement climatique est un vrai enjeu pour la planète. Si on a ce débat dans le grand public... malheureusement aujourd'hui, on n'est pas dans une formation pour le grand public.*

Une participante à l'atelier citoyen

Nous sommes le grand public. »

Les acteurs auditionnés ne se placent pas non plus dans la même posture que dans les réunions du débat public, et le dimensionnement de la réflexion des participants « en tant que » citoyen influe sur la forme des échanges, tel que le souligne d'ailleurs un élu au cours de cette audition :

C. VALETTE

*D'abord, merci de m'avoir invité dans un **débat citoyen**. Cela **change** un peu du **débat classique**, c'est très bien de pouvoir **bavarder** sur ces sujets très importants.*

3. Argumentation et recherche de légitimité

Si les personnes du groupe se positionnent comme interlocuteurs légitimes et « mènent la danse », elles demeurent toutefois très prudentes quant à leur rapport à la connaissance, au contenu de l'avis et à sa prétention. Il s'agit « *de réfléchir aux différentes problématiques* » et l'avis « argumenté » vise à présenter des « *réflexions et suggestions* ».

Si le document intermédiaire est préparé ensemble, ainsi que les questions qui structurent l'audition, la parole est distribuée entre les personnes du groupe, successivement et chacun « personnalise » son intervention, entre dans l'interaction.

L'asymétrie quant à la prise de parole et la légitimité dans l'échange est réduite, mais c'est bien différent en ce qui concerne la légitimité des propos eux-mêmes et les citoyens affichent leur qualité de « non-experts » presque comme une excuse, attirant la tolérance dans le jugement de l'Autre.

*J'avais une question sur le bruit. **Je sais que ce n'est pas mortel, mais** qu'est-ce que cela amène comme maladies ? Ce sont plutôt des maladies psychiques, des dépressions ?*

Une dernière question candide. N'ayant aucune culture scientifique, j'ai entendu parler de

Dans cet exemple, la question posée ne l'est pas simplement, et s'appuie sur une justification. L'usage du passé renvoie aux moments d'informations, et le fait que le bruit apporte des maladies est affirmé, la question visant une explicitation de ces maladies. Le « je sais que ce n'est pas mortel » anticipe un contre argument basé sur les degrés de risques et discréditant les propos en les montrant comme exagérés ou inutilement alarmistes. Mais ce qui retient davantage notre attention ici, c'est le passage du « nous », défendu en premier lieu, au « je », doublé de l'aveu d'une candeur, de « n'avoir aucune culture scientifique ».

L'énonciation prend surtout la forme de questions, parfois précédée d'une affirmation. Mais pour introduire un énoncé affirmatif, les participants cherchent des sources de légitimité, d'autorité, que ce soit l'information reçue dans le dispositif, la référence aux médias ou l'autorité populaire :

« On nous a cité aussi l'exemple des crevettes. », « Nous avons été informés qu'il y avait (...) », « Souvent, on parle de (...) », « j'ai lu que (...) », « J'ai vu une émission à la télévision. ».

Le « on » fait souvent référence aux experts des séquences d'informations, mais est parfois indifférencié ; il s'oppose à un « nous » qui désigne explicitement le groupe de l'atelier. En outre, nous pouvons voir que les sources citées ne sont pas forcément inhérentes au temps du dispositif, mais bien à une recherche plus globale, à la maison, entre les week-ends.

Une autre manière de légitimer les énoncés affirmatifs consiste à recourir à l'expérience du territoire, ce qui a été vu, ce dont on a l'expérience, et dont la négation n'est pas simplement équivalente à la remise en cause de la valeur de vérité de l'assertion mais aussi de la sincérité :

1 « Je suis de Montpellier également. Je fréquente les transports en commun dans tout le département et **je constate** que souvent, les cars partent à vide et reviennent à vide. Cela m'arrive de prendre le car pour Lamalou et qu'il n'y ait qu'une personne (...). »

2 « **Nous entendons parler** d'un certain nombre de jours de saturation. J'emprunte l'autoroute Lyon- Marseille-Nice assez régulièrement, **je ne rencontre pas beaucoup de bouchons**, à part au mois d'août. A Paris, cela bloque tous les jours. »

3 « Je suis marseillaise, donc c'est aussi en tant qu'usager que je vous parle.

Concernant l'éclairage de cette autoroute, il y a toute une partie qui n'est pas éclairée. Quels sont les leviers des pouvoirs publics auprès des gestionnaires ? »

L'expérience du territoire fonctionne comme « constat » (1), permet d'asseoir des affirmations, « il y a » (3) et s'oppose dans l'exemple 2 à l'information apportée par ailleurs, l'infirmer. En dépit du fait que l'expérience du territoire et notamment les questions de saturations sur l'autoroute aient été discutées dans le groupe, et débouché d'ailleurs sur un partage d'expérience allant dans le même sens, le « je » demeure et marque assez bien la revendication de preuve qu'il sous-tend, plaçant le locuteur comme témoin direct.

4. Une poursuite de l'enquête

Les membres de l'atelier ont pu, au long de cette audition, poser des questions aux personnes invitées, complétant ainsi l'information reçue ; l'objectif de cette journée est perçu, par les membres de l'atelier, comme une occasion de mettre en confrontation leur opinion ainsi que les informations reçues, afin de les confirmer ou infirmer. Nous avons d'ailleurs pu voir que certaines questions ont été posées successivement à des acteurs différents, afin d'avoir plusieurs points de vue. Si la dimension publique de l'audition, comme véritable épreuve et scène de visibilité, l'enquête continue.

Afin d'approfondir certains points et mettre à l'épreuve les arguments soutenus, ils demandent précisions, éclaircissements :

1 « Merci. Quelqu'un veut apporter des précisions sur cette question ? »

2 « D'accord. Nous avons demandé les précisions qu'il nous manquait. Maintenant, on a peut-être oublié d'aborder un sujet sur l'aménagement du territoire parce que, pour nous, ce n'est pas une notion aisée. »

Les membres de l'atelier remettent eux-mêmes, quasi systématiquement les indicateurs ou données proposées en question, le recours à la science ne faisant plus autorité et la construction de l'information étant elle-même questionnée, au vu des relations faits-valeurs et des méthodes utilisées (3). Les résultats sont mis en cause et leur rapport à la réalité interrogé (4) :

3 « *Les indicateurs sont peut-être un peu faussés puisque quelqu'un qui décède 24 heures après l'accident de voiture n'est plus considéré comme victime d'un accident de voiture.* »

4 « *Les filtres à particules installés sur les voitures ont-ils un impact réel sur la réduction de la pollution environnementale ?* », « *Avez-vous une écoute réelle de la part des collectivités en face de vous ?* »

Les contradictions entendues au cours des séquences d'information sont dénoncées à plusieurs reprises et les participants essaient de mettre face à face les orateurs s'opposant (5, 6) afin d'éprouver dans cet échange plutôt agonistique la valeur de vérité des assertions (6) ainsi que la factualité qu'ils permettent d'établir. Les difficultés liées au raisonnement dans l'incertitude, face à la complexité des sujets ou de l'organisation des sphères de décision et acteurs, ainsi que face à l'indétermination que contiennent les contradictions (7), sont pointées à plusieurs reprises

5 « *On a vu pas mal de contradictions sur la navigation sur le Rhône. Ce ne sont pas des chiffres ASF.* »

6 « *Qu'est-ce que vous entendez par gêne ? Affirmez-vous que les chiffres ici sont faux ?* »

7 « *Pour tout vous dire, nous sommes assez perdus. Nous avons depuis 4 week-ends des intervenants, tous experts, qui nous apportent des informations fort intéressantes, mais toujours contradictoires. Mettez-nous à notre place, nous ne sommes pas experts dans le domaine des transports et pourtant nous devons produire un avis.* »

Les responsabilités décisionnelles sont, tout comme au cours des précédents week-ends, questionnées (8) , le groupe cherchant des « prises » pour éprouver ce que peut être fait, réalisé (9,10,11). Les « citoyens » remettent en question les chiffres de l'État, notamment la construction de la notion de « congestion » au vu de la mesure du sentiment de gêne.

8 *Qui prend les décisions quand vous proposez vos produits ?*

9 *Est-ce que vous avez des idées concrètes à apporter sur le sujet ?*

10 *Comment voyez-vous l'avenir ? Est-ce que vous avez un souhait particulier ? Parmi ces souhaits, lesquels seraient réalisables à court voire moyen terme ?*

11 *Comment faire le changement des mentalités ? Comment voyez-vous l'avenir ?*

En résumé, nous pouvons dire que l'audition publique s'annonce, en amont, comme une épreuve, qui génère beaucoup de travail, de stress. Les citoyens préparent un document, afin de présenter l'état de leur réflexion, avant d'auditionner les parties prenantes, et mettent à l'épreuve du jugement de l'autre et de la discussion les positions du groupe, du « nous ». La légitimité de parole que permet le dispositif transforme la posture de chacun dans l'échange. Ce sont les citoyens qui auditionnent, et l'atelier les place comme entièrement légitimes, en

tant que citoyens. Le schéma de discussion en est transformé. La légitimité dans l'argumentation, au cours de l'échange, ne va toutefois pas de soi, avec des citoyens très prudents quant à leur rapport à la connaissance et leur légitimité, lorsqu'ils s'expriment au cours de l'audition, de manière interindividuelle avec les auditionnés. Cette réunion n'a que peu d'impact dans le débat public, et ne compte d'ailleurs que peu de public présent. C'est que la Commission particulière du débat ne considère pas cette réunion comme faisant partie du débat lui-même et la communication reste en pointillés...

En outre, la présentation de Mireille Chiron concernant les risques épidémiologiques liés aux diverses pollutions ce jour-là, qui constitue un tournant argumentatif dans le débat en provoquant une montée en attention des questions de santé-environnement marque également le groupe, appuyant encore davantage la priorité donnée à l'environnement dans leur argumentation. Cependant, on ne peut dire que cette présentation ait eu elle-même un impact dans le débat public et les liens restent obscurs, puisque ces mêmes données sont présentées quelques jours après dans une réunion du débat.

III. L'ARGUMENTATION ORIGINALE DE L'ATELIER CITOYEN : LE CAHIER D'ACTEUR

La CPDP vient en soutien aux acteurs pour la mise en forme. Les membres de l'atelier citoyen trouvent ce système très frustrant, les obligeant à réduire un avis d'une vingtaine de pages en quatre pages ; ils soulignent également la non adéquation de la présentation, en contradiction avec les propos contenus (notamment, un enfant avec des fleurs à la fenêtre d'un véhicule, alors que le ton voulait insister sur l'urgence) : « *la forme, c'est le fond* »².

L'ATELIER CITOYEN
sur le futur des transports dans la vallée du Rhône et vers l'Espagne
MAI 2006
Changements urgents

Entre pollution, réchauffement de la planète et croissance économique, notre société doit définir un nouveau modèle. En partant des problématiques liées aux transports sur l'axe rhodanien et l'axe languedocien, nous testons quelques propositions adaptées aux problèmes en cours et à venir.

Les scientifiques s'accordent à dire que la température de notre planète s'élèvera au minimum de 2° C d'ici 2100 dans le cas de figure le moins catastrophique, aussi des changements individuels et collectifs sont-ils préconisés.

2006 : DÉJÀ DES SIGNAUX D'ALARME

Pour l'environnement et la santé
Plusieurs formes de pollution ont été répertoriées :
- Les émissions de CO₂ ont des conséquences graves sur l'effet de serre (Protocole de Kyoto).
- Les particules de fumée noire émise par les diesel ont une forte incidence sur la santé (taux direct de mortalité, voire de mortalité).
- Les matières nocives représentent un facteur de gêne, avec des impacts importants sur la qualité de vie et la santé (trouble de sommeil, dépression, consommation médicamenteuse...).
La recherche sur les énergies alternatives est peu connue. De fait, les résultats qui en découlent sont peu connus par le grand public.

« On constate une augmentation constante du trafic, sans parler de saturation à ce stade. Les embouteillages occupent une bonne partie de certaines périodes clés de mobilité saisonnière. Le flux des camions en transit augmente régulièrement sur cet axe nord-sud ; une tendance qui oblige à des prises de décisions dès aujourd'hui pour éviter un engorgement de ces régions à moyen terme. Aux abords des agglomérations, le problème est question de fait de l'utilisation des autoroutes par les usagers sur leur trajet domicile-travail et des poids lourds, roulant parfois à vide, sur des trajets courts. Les infrastructures urbaines existantes ne permettent pas un désengorgement efficace des centres-villes. Au contraire, leur accès est facilité par les possibilités d'utilisation de la voiture individuelle sur de courts trajets et de stationnement en proximité des écoles, commerces, services divers. Dans les territoires ruraux, la dépendance à la voiture individuelle limite la mobilité des personnes.

LES TRANSPORTS, DES ENJEUX ENCORE TROP CONFIDENTIELS

L'état des lieux porte sur un diagnostic du transport en 2006, ainsi que sur les perceptions de ces problématiques par l'Etat et nos concitoyens.

Le transport de marchandises
Les transports fluviaux et ferroviaires sont délaissés au profit de la route, ce qui entraîne les problèmes actuels d'engorgement de pollution...
Le transport de personnes
La voiture reste le moyen de transport le plus flexible et le plus utilisé. La politique ferroviaire récente (LOV) montre une augmentation significative du nombre de passagers. Lorsque des offres de transport sont attractives en temps, prix, confort, les usagers se réorientent vers ce changement de mode de transport.
Les transports publics et le citoyen
Le désengagement de l'Etat, avec la décentralisation, a pour incidence de rendre difficile le pouvoir décisionnel et le financement des infrastructures. La situation n'incite pas à une prise en compte de l'urgence des problèmes (spécies vers les volontés à l'envers ?). L'information des citoyens sur les enjeux reste confidentielle.

Propositions pour 2026 ...et si on commençait maintenant ?

La planète chauffe, les climatologues prévoient une élévation de la température de 2° C à 6° C d'ici 100 ans, liée à ce réchauffement. Les pratiques de consommation et de vie sociale produisent une mobilité croissante. La rarefaction des ressources corrélée à l'augmentation du prix du pétrole engage l'avenir économique. Il s'agit d'être urgent de développer la recherche et l'application en matière d'énergies nouvelles, et de parvenir à un changement des mentalités. La population augmente.

ANTICIPER LES PROBLÈMES ET LEURS SOLUTIONS RELEVÉ DE LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

« Les projets
- Continuer les infrastructures existantes dans la vallée du Rhône ; achever les axes autoroutiers en cours de développement (A7, notamment avec signalisation des Paris pour aller vers l'Espagne, et l'A9 des Lyon vers Marseille et Italie).
- Passer à trois voies sur toutes les portions à six voies généralistes de congestion (un participant de l'atelier souhaite que cette réalisation entre Valence et Orange ne soit pas directe, un autre participant insiste pour que cela se généralise de Narbonne à Perpignan).
- Procéder au contournement de Nîmes et Montpellier, concernant l'axe languedocien ;
- Dédié une voie aux camions sur les autoroutes ; déplacement impossible ; moteurs brûlés ;
- Réguler les engorgements par de la limitation de vitesse ;
- Ecarter le projet d'élargissement de l'A7 à 2 x 5 voies ou la construction d'une autoroute locale dans la vallée du Rhône.

Participants : Mireille CHIRON, Olivier DELLOU, Jean-Fabrice FERRON, Jean-Claude BÉGIN, Jean-Louis MARTIN, Anne-Marie SÉBASTIEN, Nicolas ROYER, Lionel BAZA, Amélie SAOU, Nathalie SÉTOIS, Anne-Sophie et Julien VANDIER

Commissariat national du débat public
cndp
Commissariat national du débat public
Public des transports
Vallée du Rhône
axe languedocien

2. Membre de l'atelier citoyen, Entretien.

1. L'urgence à agir

Les citoyens, en dépit de cette complexité de la problématique, orientent très vite leur réflexion vers une pensée de l'action inscrite dans les différentes échelles de temporalité. La problématique est alors interrogée sous l'angle de l'agir : quelle action peut-on envisager ? Qui peut agir ? Comment, ou sous quelles conditions ? Quand ?

Les solutions à mettre en place dès à présent et de manière urgente concernent tout d'abord la gestion de l'existant. L'atelier citoyen refuse la construction de nouvelles infrastructures au-delà de celles déjà prévues. Le report modal est clairement préconisé sur le ferroviaire et les voies d'eau. La possibilité de transport de certaines marchandises en ballon dirigeable est également envisagée. Mais la notion de « meilleure gestion de l'existant » suppose également pour eux une réorganisation logistique du système de transport actuel. Or, cette considération est immédiatement associée à la nécessité de réorganisation de la société. Ainsi est repensée l'organisation des déplacements dans l'agglomération, ainsi que le lien entre les transports urbains et interurbains ; des mesures sont alors proposées en termes de transport en commun, d'aménagement urbain et d'aménagement du territoire³.

Les lieux et conditions d'habitat sont également objets de réflexion. D'une part, à travers l'attention à la valeur sociale, soulignant la relation entre proximité géographique et proximité relationnelle ou insertion sociale (isolement rural, conditionnement de la construction de logements en périphérie à la mise en place de réseaux de transports en commun). D'autre part, sous l'angle des conditions d'accessibilité aux déplacements et au logement (prix des transports en commun, gratuité des parcs relais, coût des logements en ville).

Les questions d'équité sociale ainsi que les conséquences financières que ces mesures peuvent occasionner ne sont pas soulevées dans le cahier citoyen. Le représentant du MEDD évoque d'ailleurs ce fait à regret. Il faut dire que les membres de l'atelier citoyen, pris par le temps, n'ont pas pu engager de réflexion collective lors de la délibération, afin de discuter des nouvelles informations et problématiques soulevées lors de la journée d'audition. Concernant les financements, une réflexion est engagée concernant les moyens à mettre en oeuvre afin de récupérer des capitaux qui pourront être reportés sur le financement des mesures préconisées. La question du manque d'argent est donc déplacée sur celle d'une création de capitaux.

Toutefois, les participants à l'atelier citoyen ont rappelé à ce propos, la nécessité de prendre en compte la valeur sociale, ajoutant à l'idée d'une nécessaire récolte de fonds à celle d'une nécessaire considération de l'équité sociale, son sacrifice allant à l'encontre du bien être commun.

En dernier lieu, ce changement d'organisation de la société est envisagé dans l'idée d'un changement des mentalités, renversant alors le paradigme sociétal et les valeurs qu'il sous-tend afin de proposer une autre hiérarchie de valeur : la solidarité doit alors remplacer l'individualisme afin d'établir un dialogue permettant de mener une action cohérente.

2. La responsabilisation de l'agent et les questions de gouvernance

Penser l'action les conduit à identifier l'agent : la capacité d'action de celui-ci conditionne alors la possibilité de mise en oeuvre effective des moyens et donc la possibilité d'atteindre la

3. Les réunions territoriales du débat, qui ont eu lieu après l'édition du cahier citoyen, ont également repris ces arguments, et le compte rendu de la CPDP les présente comme une des priorités émergentes du débat.

fin visée. L'idée d'un nécessaire changement de mentalité est au coeur de l'argumentation de l'atelier citoyen et engage celui-ci dans une réflexion sur l'identification des responsabilités en cause dans la mise en oeuvre de cette coopération qui se propose de changer de paradigme sociétal. En l'occurrence, la responsabilité de tous est requise : du citoyen, de l'État, des travailleurs et des entreprises, des parents et des enseignants dans l'éducation (créant une responsabilisation des enfants), des collectivités...

La question prédominante dans le débat public qui interroge comment les institutions peuvent résoudre le problème des transports se déplace sur une réflexion sur le mode de gouvernance et l'identification de ce que sont ces collectivités dont on parle : qui agit et sur quoi ? Dans quel domaine et avec quelle capacité décisionnelle ? Autrement dit, comment la gouvernance de la société conditionne-t-elle la mise en place de mesures en vue d'une fin commune ?

La CPDP souligne dans la synthèse des réunions thématiques que la logique du consommateur (toujours plus de consommation, des produits moins cher, toujours disponibles) s'oppose à la logique du citoyen (moins d'infrastructures et plus de respect pour l'environnement). Les arguments énoncés lors des réunions du débat signifient notamment que le respect de l'engagement « facteur 4 » conduirait à faire évoluer la société en mettant ces deux logiques en cohérence ou à une rupture nous conduisant à un changement de modèle économique. La notion de changement de mentalité permet alors de dépasser cette dichotomie, étant elle-même associée à une idée de rupture sociétale.

En outre, les différentes échelles de politique, européenne, nationale et territoriale posent la question de leur mise en cohérence. La mise en discussion de cette problématique a vite conduit au constat d'un éclatement politique et d'une incohérence entre les différentes sphères décisionnelles. Le cahier citoyen parle alors de « désengagement de l'État » et les antagonismes se multiplient, de l'aveu des politiques présents à l'audition citoyenne. Ceux-ci pointent, en l'occurrence, un espoir partagé en les SCOT, comme pouvant répondre à cette incohérence. Les membres de l'atelier citoyen restent pourtant dubitatifs quant à l'efficacité de cette mesure qu'ils n'évoquent pas comme solution. Celle-ci ne propose d'ailleurs de résoudre cet éclatement décisionnel que de manière partielle et les membres de l'atelier citoyen considèrent ne pas avoir eu de réponse de la part des différents intervenants sur une possible coordination des trois échelles politiques qui permettrait d'engager des actions de politique publique « *efficaces et harmonisées aux différentes échelles décisionnelles* »

La concertation est préconisée, et la place du citoyen située au sein du processus décisionnel, au même titre que les élus ou l'État. Il s'agit alors d'une responsabilité collective de la société face à des problèmes mettant en cause son devenir et c'est bien la réflexion — et pas seulement l'action — qui doit être collective :

« *anticiper les problèmes et leurs solutions relève de la responsabilité de tous* » ;

« *permettre au plus grand nombre de s'exprimer...et faire des propositions.* »

La question se pose alors de savoir comment induire cette responsabilisation de tous. Il s'agit de penser comment responsabiliser l'ensemble de la société. Sur le plan politique, la situation n'incite pas, selon eux, à une prise en compte de l'urgence des problèmes : « *quelles sont les volontés à l'œuvre ?* ».

L'harmonisation de la volonté politique nationale passerait par la mise en cohérence des décisions « *entre les différents ministères* ». Du point de vue du citoyen, c'est l'information qui est mise au coeur de la mobilisation :

« L'information des citoyens sur les enjeux reste confidentielle ».

Les membres de l'atelier citoyen se demandent comment occasionner un partage de l'information qui puisse toucher également le citoyen-consommateur, les entreprises, la famille :

« Permettre aux personnes privées de s'exprimer, notamment les entreprises et les associations, en les intégrant dans les commissions de décision. »

Cette appropriation de l'information est principalement située dans une éducation de la société par elle-même : il s'agit de mettre en commun, de partager. Ainsi, les formations en direction des personnes actives seraient menées en *« collaboration avec les entreprises et les administrations »* ; l'éducation des parents et des enfants est pensée simultanément. *« Aider »* les citoyens à changer leurs comportements revient alors à leur permettre d'accéder à une éducation, c'est-à-dire leur donner les moyens de s'approprier l'information *« sur les enjeux, les initiatives, les innovations »*. Il s'agit bien de penser les conditions de constitution de soi en sujet politique. La contribution du citoyen à l'action collective n'est pas seulement pensée en tant que somme de comportements individuels à infléchir mais avec une participation à la réflexion, l'anticipation des problèmes et solutions, la prise de décision politique.

Cette revendication de la nécessité de développer la démocratie participative n'a cependant pas volonté d'affaiblir la démocratie représentative, mais bien de venir à bout de ses difficultés dans la reconstruction d'un vivre ensemble qui mette en oeuvre un agir ensemble : penser ce changement de paradigme sociétal par un changement de mentalités implique de trouver un *« nouvel équilibre entre volonté politique et changements de mentalités »*. Il s'agit vraiment de penser l'articulation de la démocratie représentative et de la démocratie participative. Une participante à l'atelier citoyen souligne d'ailleurs ce point comme un des trois thèmes importants de leur réflexion :

« Si l'on parle de changement de mentalité, on ne peut pas simplement l'imaginer du point de vue du citoyen. Il doit être obligatoirement parallèle, suivi par une véritable volonté politique forte, affichée. Nous sommes probablement très proches d'une rupture sociétale sur ce plan. »

3. Comment penser l'action ? Un mouvement tendanciel du local au global

Tout d'abord, nous pouvons voir que l'atelier citoyen s'est différencié du « cadrage technocratique initial du débat », proposant une hiérarchie de valeur qui place les enjeux environnementaux et la santé comme fondamentaux dans la constitution du bien être commun. L'économie est pensée sous l'angle de cette priorité et dans le fait qu'un sacrifice de cette valeur irait à l'encontre de la fin recherchée⁴. La solidarité est située comme valeur nécessaire à la mise en place des actions. Ce renversement de valeur est aussi préconisé, invitant à la coopération et au changement de nos habitudes de vie en redéfinissant les seuils de tolérance :

« après le tout individu, passons au tous ensemble » ;

« Changer nos habitudes de consommation en baissant nos niveaux d'exigence (ex : 24h chrono -flux tendus dans les entreprises) et adapter nos temps sociaux pour de nouveaux comportements de déplacements. »

4. Ce qui est assez différent du fait de penser l'économie comme valeur à mettre en avant et à développer, tel que le propose le dossier de l'État par exemple.

La question des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien se pose alors tant en termes de préoccupations plus larges de la société, que de préoccupations quotidiennes. La réflexion transversale des enjeux et problématiques par les citoyens de l'atelier se double d'une attention particulière à la mise en place de mesures accessibles à tous, qui soient pas seulement les plus acceptables mais aussi les mieux acceptés. Cette pensée d'une nécessité d'adéquation entre normalité statistique et normalité normative est alors un point fort du raisonnement, conduisant à juxtaposer la nécessité d'une remise en question globale de la société et d'une révision collective des valeurs à la mise en oeuvre d'actions « par le bas », du local vers le global. Ainsi, les membres de l'atelier citoyen sont-ils particulièrement réceptifs aux propos concernant les agendas 21, et aux actions concrètes comme les mesures éducatives, l'autopartage, l'accompagnement des enfants à l'école, ..., de même qu'aux considérations tournées vers la nécessité d'un changement de valeur mettant la solidarité en avant afin d'oeuvrer tous ensemble vers cette fin commune. Il s'agit donc de penser comment impliquer les citoyens dans des mesures qui leur soient accessibles, qu'ils puissent s'approprier et accepter comme préférables, et une impulsion des pouvoirs publics afin d'impulser ces mesures, de les soutenir :

« Chaque citoyen ne pourra se convaincre de la réalité et de la nécessité de cette mutation que s'il a le sentiment de ne pas être interpellé isolément mais qu'il s'agit bien d'une impulsion collective : ? j'accepte de faire si chacun le fait également ?. Cette adhésion suppose des signaux forts adressés aux citoyens sur la réalité du changement engagé. »⁵

Les membres de l'atelier citoyen se réapproprient alors le terme d'acceptabilité, récusant le sens qui lui est attribué dans une idée de recherche de l'acceptabilité des mesures proposées dans le dossier de l'État, dans le but de voir les citoyens changer de comportement. La notion de changement de comportement est d'ailleurs maintes fois évoquée par les représentants de l'État et les acteurs au cours du débat public, ainsi qu'au cours de l'audition citoyenne. Les membres de l'atelier ont saisi cette approche, s'appropriant ce raisonnement pendant un temps lors de l'audition citoyenne. Ils ont alors repris ce terme de « changement de comportement », notamment lors de la séquence d'audition des représentants de l'État -afin d'en évaluer les enjeux -et dans le cahier citoyen. Cette vision de l'action sous-tend une recherche de mesures pouvant, impulsées par les pouvoirs publics, faire changer les comportements des citoyens. Taxes et réglementations sont alors préconisées.

Le président de la Commission particulière souligne son attente restée sans réponse de voir les citoyens traiter de cette notion de changement de comportement et de s'en emparer :

« Et surtout, ils ne montrent pas que eux citoyens, ils sont prêts à faire des changements. Ils ne se sont pas approprié cette nécessité de faire des changements. Ils n'ont pas marqué « nous, seize citoyens, on est prêts à changer nos comportements dès la semaine prochaine ?. Ils ont fait une liste de différentes actions à faire sans les hiérarchiser et sans s'impliquer personnellement en tant que citoyen. »⁶

La réflexion des membres de l'atelier citoyen ne s'absout pas de cette question du changement de comportement. La notion de changement de mentalités suppose un tout autre rapport à l'action. Il ne s'agit pas de déterminer quelles mesures vont pouvoir infléchir les changements de comportement, mais d'engager une réflexivité de la société sur elle-même, de penser les conditions d'appropriation de l'information et la capacité d'action de chacun et de

5. Une participante à l'atelier citoyen , réunion de clôture du débat public.

6. Cf. entretiens annexes.

tous, condition du changement de comportement. Donner la place aux citoyens au sein des processus décisionnels implique aussi de mettre en place des dispositifs adaptés.

Une participante interroge d'ailleurs les acteurs présents :

« quel suivi peut-être donné à ces différentes concertations, qu'elles soient au sein d'un atelier ou d'une conférence de citoyens ou de différentes concertations au niveau local. Mais il s'agit aussi de proposer un cadrage du débat qui parte des préoccupations de la vie quotidienne (« signaux d'alarmes ») ainsi que d'une clarification des leviers d'actions à leur disposition (éducation, incitation, concertation). »⁷

4. Une réflexion sur la réflexion

L'originalité de la réflexion proposée par les membres de l'atelier réside également dans la reconnaissance de la difficulté rencontrée dans l'élaboration du raisonnement. La complexité des enjeux est soulignée et la réflexion est dirigée vers la définition de moyens à mettre en oeuvre. L'urgence évoquée dans la réflexion citoyenne n'est pas seulement temporelle, mais concerne aussi la nécessité de changer de regard sur les politiques à mettre à l'oeuvre.

Les points posant difficulté concernent alors en premier lieu la lecture de la situation actuelle. En effet, l'éclatement décisionnel, confirmé par les élus locaux lors de l'audition citoyenne pose la question de comment mener une action cohérente. L'antagonisme des valeurs et intérêts au sein des ministères est également souligné comme entrave à l'efficacité de l'action. Comment en effet penser l'intérêt général si aucun dialogue ne s'effectue entre les différents intérêts généraux en cause :

« Comment penser le rapport entre décision et action si le processus décisionnel n'est pas cohérent »

La difficulté à considérer la cohérence de l'action conduit alors à la difficulté d'identifier les agents de cette action : qui va pouvoir concourir à une action cohérente et comment ? Quels financements pour quels possibles ? Envisager des mesures sectorielles au regard de ces problèmes est alors tâche difficile.

Concernant la problématique, la complexité des informations est soulignée et ne concerne pas seulement le fait d'un besoin connaissances plus spécialisées mais met l'accent sur le fait que la problématique soit multicritère. Non seulement les informations sont denses et complexes, mais en plus elles sont *« parfois contradictoires, voire confuses »*. Le premier point met en avant la nécessité de rendre accessible les conséquences transversales (sur l'environnement, la santé, la sécurité) des mesures sectorielles dans le débat public. Le second point concerne la difficulté à aborder un sujet controversé : comment en effet évaluer la pertinence de certaines solutions pour la société si la possibilité même de leur mise en oeuvre est contestée ? Que faire face à cette indétermination ? Si la contradiction concerne des valeurs, il est possible d'engager un débat de valeurs. Mais si la contradiction concerne ce qui est habituellement considéré comme faits, l'argumentation a le vertige.

Les critères de mesures sont eux-mêmes à interroger dans la constitution du raisonnement. L'argumentation doit pouvoir s'appuyer sur faits et valeurs. Or, comment considérer une

7. Cf. texte de réponse de l'équipe INRETS au colloque *L'institution du débat public, état des lieux et perspectives de recherches*, J-M. Fourniau, I. Tafere.

donnée comme factuelle si son critère de mesure dépend au préalable d'une norme contestée ? Le sentiment de gêne, utilisé pour mesurer la saturation qui est posée comme un problème à résoudre est-il un critère de mesure pertinent, alors que cette notion même de gêne interroge la tolérance de la société et que ce point n'est pas fixé ? Comment d'ailleurs inférer un seuil de tolérance qui rende compte de la normalité statistique ? La question se pose d'ailleurs en dépit de ces considérations.

En effet, lors de l'audition citoyenne, une apparente contradiction a émergé entre les données d'ASF et celles du dossier de l'État. Ce sujet de discussion est clos par un des représentants de l'État, celui-ci stipulant qu'il ne s'agissait pas d'une contradiction entre les données mais d'une différence de critères de mesure de celles-ci. Or, comment crédibiliser l'information si les critères de mesures se multiplient et que cette différence d'angle d'approche de l'évaluation de la normalité statistique conduit à des différences telles qu'elles remettent en cause la pertinence de la conclusion qui en découle ?

De plus, les contradictions entre experts (lors des séquences d'information comme de l'audition citoyenne) devant lesquelles les citoyens restent perplexes, conduit ces derniers à attendre une explication des conditions de construction de l'information afin de comprendre en quoi *"les mesures proposées sont des solutions au problème défini à partir de ces informations contradictoires"*.

Un membre de l'atelier citoyen s'était d'ailleurs exprimé sur ce point pendant sa présentation de l'avis citoyen au cours de la réunion d'audition publique du débat, à Marseille :

« Sur le niveau des encombrements, les experts n'étaient pas d'accord : certains disaient qu'il y avait un encombrement gênant 15 jours par an et d'autres 100 jours par an. C'est surtout sur ce sujet qu'on avait des contradictions entre experts. Après, que les flux augmenteront, c'est exact, on est d'accord. On a pas parlé de taux. Nous n'avons pas parlé de chiffres, ce n'était pas notre problème. Ce que nous voulions, c'était des solutions. On sait que les flux vont augmenter, mais des solutions existent pour qu'ils n'augmentent pas trop sur la route. »⁸

IV. PORTÉE DE L'ATELIER CITOYEN

La question de la portée de l'atelier citoyen, que ce soit dans le débat ou de manière plus générale est une des interrogations majeures des membres de l'atelier citoyen :

8. Ces remarques, reprenant les points relevés lors de l'audition citoyenne, ont suscité des réactions chez les représentants de l'État. Ainsi, M. Badré répondra : *« Vous avez redit tout à l'heure que vous aviez eu le sentiment que tous les experts se contredisaient sur tous les sujets. Cela m'avait beaucoup frappé quand vous nous l'aviez dit le jour de l'audition. Si vous le dites, c'est que vous le ressentez. Je n'ai pas à dire "c'est vrai ou ce n'est pas vrai", c'est un fait. Pour nous, technostructure au sens large, je pense que c'est un enseignement fort de votre travail. On ne peut que l'encaisser et essayer d'en tirer des enseignements pour la suite. »* Un moment après, J-D. Blanchet, rebondissant sur une discussion reprendra : *« Les experts, excusez-moi, mais les experts sont tous d'accord sur le fait que, à quelques exceptions près, le trafic va augmenter de 40% d'ici 20 ans et c'est un minimum. Depuis 5 ans, le trafic a pris 20%. Vous croyez vraiment qu'il ne va pas augmenter de 40% d'ici 20 ans ? Il ne faut pas nier les évidences, le trafic va augmenter. Bien sûr, il y a des hauts et des bas : quand il y a une hausse du prix du pétrole, il est probable que la croissance freine, mais la croissance est certaine, et ce n'est pas une question d'expert. Il n'y a pas un expert qui se présenterait en disant "vous vous trompez", je n'en ai pas vu un en tout cas. Il ne faut pas dire les choses de cette manière- là. Vous avez eu des réponses aux questions que vous avez posées. Quant à la politique de l'État, elle existe, elle a été manifestée dans un comité interministériel qui s'appelle le CIADT 2003. Reportez-vous-y. »* (p. 25)

Ouria DJELLOULI

Oui, on s'est posé la question et on a posé la question. Dès le premier week-end, on s'est tous demandé : « pourquoi est-ce qu'on est là ? Pourquoi un atelier citoyen ? » C'est à ce moment-là que l'on a demandé que des personnes viennent nous exposer la problématique, elles sont présentes aujourd'hui. Nous les avons aussi interrogées sur : « quelle est la portée du cahier d'acteur ? »

Amar NAIMI

On s'est aussi demandé s'ils n'étaient pas obligés de redescendre vers les citoyens parce qu'ils se sont aperçu que les citoyens existaient.

Les acteurs du débat partagent d'ailleurs ces doutes quant à l'utilisation ou la portée de cet atelier citoyen.

1. Lien entre atelier citoyen et débat public

Le statut de l'atelier citoyen n'est pas clair dans le débat et la représentation par les acteurs de ce public, de la procédure, et de l'avis argumenté produit diffère selon les acteurs. La CPDP craint une concurrence d'avec les autres publics du débat si l'atelier citoyen revêt un statut particulier et considère le comme un acteur du débat comme les autres, en fonction du principe d'équivalence et l'avis est édité sous la forme d'un cahier d'acteur :

« En effet, le débat public est démocratiquement ouvert, il est accessible à toutes les personnes qui souhaitent y participer, sur une base totalement égalitaire ; leurs opinions, dès lors qu'elles sont argumentées, sont prises en considération de la même façon, selon le principe d'équivalence. Un débat public ne saurait donc se résumer à la consultation d'un petit échantillon sélectionné par sondage ; il ne saurait accepter que seul l'avis de personnes préalablement formées soit à prendre en compte, car il considérerait ainsi implicitement que l'avis de citoyens non spécialement préparés est sans valeur (...) la CPDP avait pris à cet égard les précautions nécessaires ».⁹

Seulement, le groupe n'existe plus après le dispositif lui-même et aucun acteur « atelier citoyen » n'existe dans le débat et ne peut porter l'argumentation du groupe.

En outre, la spécificité délibérative du dispositif n'est pas mise en avant, et la CPDP attend du dispositif une expérimentation de l'effet d'une information apportée au panel en termes de changements de comportements (alors que l'information dans le grand public diffère de la délibération qui met aussi en œuvre la discussion et la décision collective) :

« D'un groupe de citoyens de base, non informés au départ, vous êtes parvenus en quelques semaines à une perception des problèmes qui paraît très intéressante, une perception des problèmes du réchauffement climatique, des effets environnementaux des transports, de la nécessité de changement de comportement et autres. Pensez-vous que ce genre de perception peut être partagé aussi rapidement par le grand public ? Pensez-vous que des actions d'information adaptées peuvent largement diffuser ce genre de réflexion, ce genre de thème dans le grand public ? ».¹⁰

9. Bilan du débat, CNDP

10. Paul Vialatte, CPDP, Lyon, 18 mai 2006, p. 8.

Les acteurs du débat ne citent que peu de l'atelier citoyen ou de l'argumentation défendue par le groupe. Certains saluent toutefois le travail réalisé, expriment leur étonnement devant le travail du groupe :

« Je voudrais féliciter les membres de l'atelier citoyen à travers vous. J'ai été très impressionnée quand j'ai été reçue par l'atelier citoyen de voir comment en quelques week-ends vous vous êtes mis au courant »¹¹.

L'argumentation de l'atelier citoyen apporte pourtant une contribution originale au débat, et les interactions entre les membres du groupe le représentant et les acteurs du débats créent un changement dans le schéma de légitimation de la parole au cours de réunions d'audition. Les représentants de l'État citent l'atelier citoyen lors de la réunion de clôture à Avignon, et considèrent, quant à eux, l'atelier citoyen comme échantillon représentatif :

« Vous représentez un vrai grand public, dans la mesure où vous avez été tirés au sort et, de ce fait, vous représentez les citoyens que nous sommes tous, vous êtes un vrai échantillon »¹².

2. Le « rendu public » : porte-parole dans les réunions du débat

Le « rendu public » de l'avis citoyen ne se réalise pas ici par une conférence de presse à la fin du dispositif, ni d'ailleurs quelque échange que ce soit à ce moment-là. Afin de combler à ce peu de visibilité, le comité de pilotage obtient de la CPDP que l'avis soit présenté au cours de réunions du débat. L'avis est effectivement présenté lors des trois réunions d'audition publique, à Marseille, Lyon, et Montpellier. Afin de les préparer et de permettre un retour d'expérience, une réunion est organisée, avec les animateurs, après le dispositif, réunissant la moitié des participants. Cependant, cette réunion ne permet que peu de préparation. Les « représentants » du groupe au cours des auditions doivent alors composer... Ils arrivent avec une préparation plutôt personnelle, tout en essayant, de leur aveu, de respecter l'avis collectif du groupe et d'y être fidèle.

Des conférences de presse sont organisées en début de réunions publiques d'audition, par le comité de pilotage. Mais les médias ne sont pas vraiment au rendez-vous, à part à Marseille. Les questions abordées à ce moment-là concernent le contenu de l'atelier citoyen, mais aussi, ce qui surprend les interviewés, les moments de conflits, de divergences au sein du groupe. À l'inverse, les participants insistent sur l'aspect consensuel plutôt que sur la teneur des différences et des oppositions dans les débats.

Au cours des réunions d'audition, les « représentants » du groupe n'ont plus la même posture. Le groupe, en effet, n'existe plus après le dispositif, et les autres membres sont absents. Cette posture de « porte-parole » d'un acteur fantôme, doublée de la posture de « membre » de l'atelier citoyen change totalement la donne : les citoyens présents ne se trouvent plus légitimés par le dispositifs comme c'était le cas jusqu'alors.

Le cahier citoyen a été envoyé au même titre que les autres cahiers aux acteurs qui suivent le débat, et sont disponibles à l'entrée de la salle. Cependant, il n'est pas ici question de faire une présentation détaillée de l'avis citoyen, même réduit aux 4 pages du cahier d'acteur. Les participants doivent choisir des passages, car le temps est compté, aller à l'essentiel, et donc

11. Catherine Levraud, Présidente du groupe des verts au conseil régional Paca, 17 mai 2006, Marseille, *Verbatim*, p. 22.

12. Jean-Didier Blanchet, Lyon, 6 juin 2006, *Verbatim*, p. 6.

opérer un choix préférentiel sur les arguments et leur mode d'exposition. Ainsi, ils essaient de reconfigurer l'échange, de donner de la portée aux arguments soutenus, en apportant une part personnelle à l'échange tout en mettant en perspective l'aspect consensuel de l'avis constitué, afin que l'avis collectif puisse contribuer, résister à la critique, gagner une légitimité.

Quelques orientations de l'avis sont présentées, suivies d'un échange avec la salle. Des références aux interactions pendant le dispositif, séances d'information comme audition citoyenne sont faites, mettant notamment les personnes auditionnées en situation de responsabilité :

« Monsieur Vallette, je vous avais posé cette question le jour de l'audition et j'ai quelques éléments de réponse aujourd'hui seulement. »¹³.

Les contradictions des experts, qui avaient notamment posé des difficultés au groupe et posé la question de la véracité de l'information, de sa construction, de ce qui peut être posé comme fait, sont reprises :

Amar NAIMI

Sur le niveau des encombrements, les experts n'étaient pas d'accord : certains disaient qu'il y avait un encombrement gênant 15 jours par an et d'autres 100 jours par an. C'est surtout sur ce sujet qu'il y avait des contradictions entre experts. Après, que les flux augmenteront, c'est exact, on est d'accord. On n'a pas parlé de taux. Nous n'avons pas parlé de chiffres, ce n'était pas notre problème. Ce que nous voulions, c'étaient des solutions. On sait que les flux vont augmenter, mais les solutions existent pour qu'ils n'augmentent pas trop sur la route.

Ouria DJELLOULI

Effectivement, on a eu un problème de contradiction entre saturation et gêne. On ne savait pas trop où on en était.

Lors d'une de ces réunions, à Marseille, le schéma de légitimation de la parole se trouve inversé, devant la revendication par un membre du groupe de sa citoyenneté. Tour à tour, les intervenants revendiquent leur citoyenneté, y compris une élue et le représentant de l'État :

Catherine LEVRAUD, Présidente du groupe des Verts au Conseil régional PACA

*Moi, ce n'est pas mon métier de m'occuper des transports et ce n'est pas mon métier d'être élue non plus. **Je suis élue à mi-temps et après je fais autre chose.** Par contre, les gens qui ont fait des écoles et qui font cela toute leur carrière, ils s'améliorent tous les jours, et à un moment ou à un autre, on a besoin d'être sûr qu'ils savent ce qu'ils font et qu'ils ne se contentent pas de reproduire de vieux schémas parce que, si jamais la donne change, et elle est en train de changer, les vieux schémas ne marchent plus. Bien sûr, cela coûte. Excusez-moi, Monsieur, mais quand vous demandez à ces citoyens des solutions techniques (qu'est-ce que vous allez faire pour les taxes et les impôts ? »), il ne faut pas leur poser des questions comme celle-là. Ces solutions-là, c'est vous qui devez les proposer. **Les gens donnent des directions, exactement comme le font les élus.** De toute façon, ils payent des impôts, qui vont aux aéroports, qui vont aux autoroutes, etc. Mais quand on se met à vouloir remettre en cause le mécanisme actuel, alors là on dit : « est-ce que vous êtes d'accord pour payer ? », mais on ne nous demande jamais si on est d'accord pour payer le système actuel. Moi, je voulais mettre en exergue **le lien qu'il y a entre le citoyen et l' élu. L' élu, c'est un citoyen qui accepte de ne plus avoir de week-ends pendant des années ; un citoyen, c'est probablement un futur élu, parce que je pense que tout le monde doit y passer pour imaginer ce que c'est.***

13. Ouria Djellouli, membre de l'atelier citoyen, 17 mai 2006, Marseille, *Verbatim*, p. 22.

Philippe MARZOLF, Président de la CPDP

Les technocrates ne sont pas des citoyens ! Je plaisante.

Jean GONELLA, FARE-Sud

Bravo pour votre absence de langue de bois. Vous donnez des leçons à la technostructure.

Michel BADRÉ, ministère de l'Écologie et du développement durable

Je voudrais poursuivre là-dessus parce que c'est un point important. Nous sommes des citoyens comme les autres et nous nous sentons un peu visés quand vous semblez dire que nous sommes intellectuellement malhonnêtes.

Enfin, les participants expriment au cours de ces réunions leurs attentes quant à une prise en compte de leur avis. Ils ne placent pas cette attente seulement dans la décision, mais dans la réalisation de l'action publique, spécifiant qu'ils regarderaient autour d'eux les réels changements opérés.

V. CADRES PROCÉDURAUX ET FORMES DE DISCUSSION DANS LE DÉBAT VRAL

Pour conclure cette partie sur l'atelier citoyen et le dossier VRAL, nous nous intéressons ici aux différents dispositifs du débat, mis en articulation.

En effet, la forme procédurale des dispositifs permet les échanges tout en les mettant sous contrainte et influent sur les activités qu'ils contiennent, les résultats, les « outputs ».

1. Formes de discours et discussions

Les possibilités d'expression varient, selon des modes possibles. Certains sont oraux, d'autres écrits, en situation de face à face ou sur Internet, relèvent de l'argumentation « chaude » des réunions ou d'une construction de discours. Les résultats de délibérations élues et les motions figurent également sur le site du débat comme mode de participation.

Afin de se préparer à l'audition citoyenne, dont le mode d'échange se produit oralement et en face à face, les membres de l'atelier citoyen préparent un document écrit, afin de présenter l'état de leur réflexion, des questions à poser et essaient d'anticiper l'échange qui constitue une épreuve. Certains acteurs du débat préparent quant à eux des « forteresses » argumentatives pour résister à cette épreuve publique orale.

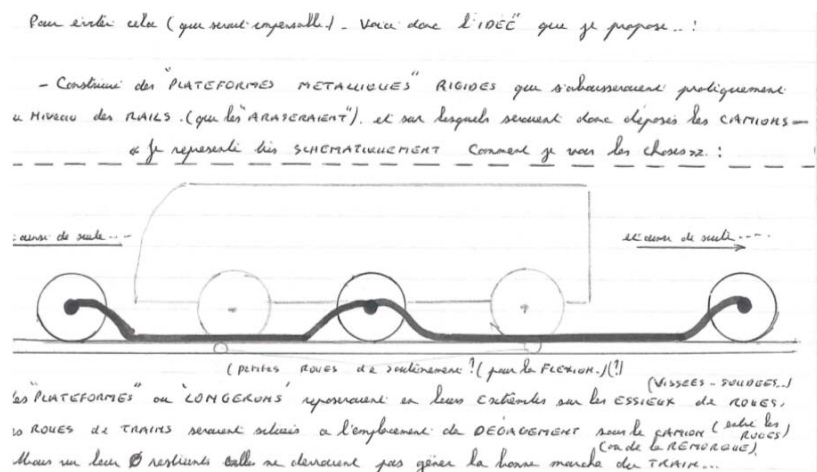


La dimension publique du face à face diffère d'autres modes de participation, comme sur Internet. Il s'agit d'une mise à l'épreuve. Les formes de discussions diffèrent également en fonction des dispositifs. On n'a pas les mêmes formes d'échange sur Internet, dans les réunions du débat ou encore avec l'atelier citoyen. En outre, ce dernier dispositif présente une délibération spécifique et l'idée d'une réflexion citoyenne en dehors des parti-pris et acteurs du débat, et lors des interactions avec les acteurs du débat, les modalités de l'échange et rôles sont en travail, avec cette notion de « citoyenneté » revendiquée.

Par écrit, par Internet :

Les acteurs peuvent suivre le débat sur Internet, mais aussi poster des contributions. Une rubrique recueille des questions, et les réponses sont envoyées, dans un temps différé. Ce mode est essentiellement informatif, et géré de manière interpersonnelle sans publicisation. Concernant les contributions, les textes sont acceptés sans forme prédéfinie. Les contraintes ne sont pas les mêmes que pour les cahiers d'acteurs.

Certains sont manuscrits, d'autres tapés, leur longueur varie. De nombreuses contributions sont envoyées pour nourrir le débat. Toutefois, les arguments des contributions ne sont guère repris au cours des réunions du débat ou dans d'autres contributions et semblent plutôt que générer le débat permettre l'expression plus approfondie de chacun.



Pour la première fois, le site Internet comportait un forum, permettant un système d'échange plus dynamique. Ce mode n'a cependant eu que peu de succès.

Objet du forum

Le forum présent sur le site du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien a pour but de favoriser le débat au sein des acteurs et du public. Il n'est pas prioritairement destiné à un dialogue avec l'Etat (c'est le rôle des questions-réponses). Il n'a pas non plus pour objet principal la demande de documents ou d'informations déjà présentes sur le site.

Le forum est un outil en ligne du débat, et à ce titre se réfère aux principes généraux du débat public, notamment la neutralité de la CPDP et la nécessité de l'argumentation.

En règle générale, un forum rassemble ses membres autour d'une communauté d'intérêts ou de valeurs. Dans le cadre de ce débat public, les utilisateurs du forum s'engagent à mener un échange d'arguments courtois et de qualité, qui permettra de dégager des pistes de réflexion communes pour la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

De la même manière qu'elle anime l'ensemble du débat public et dans les mêmes objectifs, la CPDP administre, modère et anime le forum.

Un autre aspect de l'utilisation d'Internet est la mise à disposition de Verbatims et de synthèses des réunions. Ainsi, les acteurs peuvent suivre le débat et les échanges, a posteriori. Cet élément revêt une grande importance, car permet non seulement de suivre des réunions

éloignées les unes des autres dans l'espace, mais aussi de garder une trace de ce qui est dit, et de pouvoir d'y référer.

Les cahiers d'acteurs

Les cahiers d'acteurs sont soumis, quant à eux, à des contraintes de forme, la même étant imposée pour tous, que ce soit au niveau de la présentation ou de la longueur. Les positions doivent y être argumentées. Si l'argumentation est requise, le registre argumentatif constitue une contrainte. Il est toutefois largement utilisé, même si n'est pas le seul utilisé par les acteurs. Ainsi un cahier d'acteur propose un mode narratif, sous forme d'un témoignage mettant en scène Paul Bon sens dans un interview (« la voix du Rhône »). Les cahiers d'acteurs sont une forme d'expression utilisée par les acteurs du débat, mettant en valeur les positions de chacun. Ils ne correspondent cependant pas à un mode d'expression plus individuel, ou citoyen, car ne sont édités en cahiers d'acteurs que les discours préalablement construits et présentant une originalité argumentative.

La CPDP est toutefois en appui sur leur écriture, afin de soutenir les acteurs qui en ont besoin : ainsi, le passage de l'avis citoyen, document très long, en 4 pages, a essentiellement compté sur la rédactrice de la CPDP.

Au cours des réunions :

Le débat propose un mode de discussion ouvert à tous les acteurs. Les publics des territoires sont préalablement identifiés, et contactés par la CPDP pour les impliquer dans le débat, en amont de l'ouverture de celui-ci. En ce qui concerne le « grand public », les « citoyens lambda », une information est communiquée dans différents lieux publics. Le modèle de discussion est davantage de l'ordre du débat, chacun essayant de défendre sa thèse, sur un modèle agonistique. Les possibilités d'expressions sont cependant limitées en temps et nombre lors des réunions.

Les réunions du débat sont marquées par le mode argumentatif. Le principe d'argumentation est d'ailleurs un des quatre principes de la CNDP, sans toutefois que soit spécifié ce qu'est un argument. Par ailleurs, le mode de questionnement est également une des formes d'échange privilégiée au cours des réunions, à l'initiative de la CPDP.

Les réunions sont nombreuses et parcourent l'ensemble du territoire concerné, rendant la participation à l'ensemble du débat très délicate, notamment pour les associatifs. Cette inégalité a d'ailleurs donné lieu ici à un financement de l'État (du MEDD) pour aider les associations à la participation. Les réunions sont inclusives, accueillant quiconque le souhaite.

La forme du débat public est évoquée à plusieurs reprises. Dans son bilan, la CNDP précise :

« En effet, le débat public est démocratiquement ouvert, il est accessible à toutes les personnes qui souhaitent y participer, sur une base totalement égalitaire ; leurs opinions, dès lors qu'elles sont argumentées, sont prises en considération de la même façon, selon le principe d'équivalence ».

La forme du débat, les possibilités réelles d'expression (dans les réunions, sur Internet) ainsi que le principe d'équivalence sont toutefois objet de débat.

L'atelier citoyen

À la différence du débat public, les dispositifs minipublics ne sont pas publics sur l'ensemble du processus, mais le jour de l'audition des parti-prenantes, et le reste a lieu à huis clos. Le groupe s'engage sur la durée du dispositif et aucune autre personne n'y entre en cours de route. Le petit nombre de personnes permet une activité d'échange approfondie, et permet l'expression de tous.

Le mode de délibération, que permet le design du dispositif est spécifique et permet d'obtenir une argumentation différente de celle obtenue dans le débat public, ne serait-ce que par son mode de formation. Les citoyens insistent d'ailleurs sur le fait de s'être mis d'accord, et non sur les différences qui les opposent.

L'avis constitué nécessite toutefois une publicisation spéciale, le groupe n'étant pas un acteur constitué socialement en dehors du dispositif. Les citoyens ne sont pas un acteur pouvant porter une argumentation et la portée de celle-ci est liée au devenir de l'avis lorsqu'il sort du dispositif. Ainsi, l'articulation entre les deux dispositifs n'a pas ici permis de valoriser ce cahier d'acteur, ni à mettre en perspective la spécificité délibérative de l'atelier. Les interactions entre les portes paroles et les acteurs du débat, ont cependant pointé un changement de légitimation de parole et dans la forme de discussion.

Les sondages

Deux sondages sont organisés, avant et pendant le débat. Ils ne sont pas mentionnés sur le site, au même titre que les autres dispositifs de participation. Mais le président de la CPDP les mentionne à plusieurs reprises parmi les dispositifs de participation recueillant l'opinion des « citoyens », au même titre que l'atelier citoyen. Les deux modes de constitution de l'opinion sont cependant en opposition.

Les délibérations et motions

Le fait de considérer les délibérations élues et motions comme faisant partie du débat, comme contribution, situe le flou des limites du débat. Ne fait pas partie du débat seulement ce qui est « à l'intérieur » des réunions, ou sur le site, sous le contrôle de la CPDP.

2. Le débat sur le débat, dans les deux procédures délibératives (atelier citoyen, débat public)

La remise en cause du débat public, de son utilité et du lien avec la décision est mise en cause au long du débat. Les arguments choisis mettent souvent en cause des précédents. L'indépendance de la Commission et la conduite du débat n'est cependant pas remise en question et semble normalisée :

*« Je ne doute pas un instant, sur le plan des personnes, de l'indépendance de votre Commission, certainement pas. Mais je trouve quand même regrettable pour votre crédibilité les expériences passées de débat public, que ce soit celui sur l'EPR par exemple où la décision a été prise en télescopant très largement le débat qui était engagé de débats qui en sont, certes, mais qui sont tronqués ».*¹⁴

14. Dominique Allain, Conseiller municipal d'opposition, Valence, 11 avril 2006, *Verbatim*, p. 58.

Philippe Marzolf répète, en réponse, l'argument selon lequel il faut du temps et la jeunesse de la procédure, et cite lui aussi, en contre argument, d'autres précédents :

« Vous prenez deux exemples : l'A51, l'EPR ou l'ITER. Pour l'EPR et l'ITER, les décisions ont été prises avant. Moi, je peux vous donner d'autres exemples. J'ai mené, il y a deux ans, un débat public sur la région parisienne, CDG Express, Gare de l'Est, Roissy, soi-disant ferroviaire ; ce n'est pas du tout le projet de RFF qui est ressorti du débat, il a été démolé complètement, c'est le projet des associations qu'ils ont proposées. Le deuxième élément est l'extension du port de Nice qui a eu un débat public aussi il y a 4 ans ; le projet n'a pas eu d'assentiment de la population et des gens, le projet est enterré. Donc ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain ! Il y a des avancées, il faut y aller progressivement. »¹⁵.

Le principe d'équivalence continue à être débattu, au regard des différences de moyens financiers et en termes de temps des acteurs. Les membres de l'atelier citoyen se posent, quant à eux, des questions concernant les raisons et l'utilité de la démarche, sa prise en compte dans la décision :

« Dès le premier week-end, on s'est tous demandé : « pourquoi est-ce qu'on est là ? Pourquoi un atelier citoyen ? » (...) « quelle est la portée du cahier d'acteur ? »¹⁶ ; « On s'est aussi demandé s'ils n'étaient pas obligés de redescendre vers les citoyens parce qu'ils se sont aperçu que les citoyens existaient »¹⁷.

Le Débat est une forme de mobilisation, moment de discussion publique cadrée, mais ne constitue pas le seul levier d'action. La non prise en compte des contenus des débats peut laisser des émotions résiduelles aux échanges, voire provoquer mobilisations et contestations, comme le souligne un acteur, en mettant en garde contre les capacités d'action de la société civile dont il cite la mobilisation en cours contre le CPE :

« Ce qu'il faut bien mettre dans un coin de votre tête – l'exemple du CPE est un bon exemple finalement –, c'est qu'il y a peut-être un moment où les citoyens, si nous les laissons débattre, que nous ne tenions pas compte de ce qu'ils ont dit et que les décisions sont prises dans leur dos, ils peuvent s'énerver à un moment. Je dis cela parce que dans les différentes réunions préparatoires que nous avons eues, il y a des gens qui disent « de toute façon, c'est facile de foutre la mouise dans la vallée du Rhône. » Et moi, je trouvais dommage que nous en arrivions là. C'est pour cela que je continuerais à écrire des choses, à les envoyer parce que j'ai compris qu'il fallait faire cela. Mais prévenez quand même les politiques que si la majorité des gens ne sont pas favorables à une augmentation du trafic autoroutier, ils s'énerveront peut-être »¹⁸.

D'autres acteurs mettent en cause la forme et l'organisation des réunions :

Nous allons changer de gouvernement peut-être. Je voudrais continuer sur la forme qu'a prit ce débat public. C'est vrai qu'avec une demi-heure pour trois intervenants, trois experts et un quart d'heure pour 200 ou 300 personnes, il est

15. Philippe Marzolf, Valence, 11 avril 2006, *Verbatim*, p. 58.

16. Ouria Djellouli, membre de l'atelier citoyen, Marseille, 17 mai 2006, *Verbatim*, p. 24.

17. Amar Naimi, membre de l'atelier citoyen, Marseille, 17 mai 2006, *Verbatim*, p. 24.

18. Vandermeersch, médecin du monde, Valence, 11 avril 2006, *Verbatim*, p. 64.

difficile d'avoir une idée claire de ce que nous pensons dans la Drôme.¹⁹ ; Il y a vingt minutes de prise de parole avec un micro, et il n'y a ensuite pour la salle, pour toute cette population, que quinze minutes ! Seules cinq personnes peuvent s'exprimer. Il ne s'agit pas d'un débat public ».

La production du cahier d'acteur et le dispositif n'ont cependant que peu de portée dans le débat public. Les acteurs doutent des suites données à ce dispositif, comme de celles du débat, et ne reprennent que rarement les points d'argumentation du cahier citoyen. En revanche, les représentants de l'État portent davantage attention au dispositif, et à l'avis qui en découle, formulant question et remarques, et y accordant une place spécifique au cours de la réunion de clôture.

3. Conclusion

En conclusion, nous pouvons relever d'une part des éléments communs entre l'atelier citoyen et le débat public. En effet, la remise en question de l'autorité de la science, le fait d'interroger la construction de l'information et ses sources, les doutes quant à l'effectivité de la participation, le débat sur le débat se retrouvent dans les deux dispositifs. Ces effets ne sont donc pas imputable à un apprentissage des acteurs du débat, qui auraient acquis une compétence avec l'habitude de la participation. De même, la présentation des risques épidémiologiques liés aux diverses pollution a comme corrélat une montée en attention des questions « santé-environnement » dans les deux dispositifs. La santé devient une valeur prioritaire dans le cahier d'acteur, relayé par des arguments d'alarme quant à l'urgence à agir ; l'environnement, lui, est placé comme prioritaire. Enfin, la difficulté à répondre aux questions de l'État est également un point commun. Dans le débat, on impute cette difficulté à l'absence de scénarii qui permettraient des « prises » sur la réflexion. Dans l'atelier citoyen, la question est requalifiée, devant l'impossibilité pour le groupe à se « caler » sur se questionnement, et les priorités sont évaluées avec un regard citoyen.

D'autre part, les deux dispositifs — débat public et conférence de citoyen — diffèrent quant au mode de délibération qu'ils proposent. L'argumentation originale de l'atelier citoyen, qui sort de l'opposition congestion-environnement et prône un changement de mentalité plutôt que de comportement est à ce titre intéressante.

La concurrence entre les dispositifs et les régimes de citoyenneté n'a que peu de sens au regard de cette spécificité et ils peuvent d'ailleurs s'avérer complémentaires. Toutefois, l'articulation entre les deux n'a ici pas permis la mise en valeur de la spécificité de l'atelier citoyen, qui n'a eu que de portée dans le débat, peu de visibilité. Fonctionnant comme une modalité du débat parmi d'autres, il n'a pu être « porté » par personne dans le débat... Nous remarquons cependant le changement de forme de discussion et de légitimité lors des quelques moments d'interaction avec le public du débat. En outre, les citoyens, qui avaient jusqu'alors davantage « discuté » que « débattu », changent de posture pour devenir les portes paroles du groupe et résister à cette mise à l'épreuve publique, moment où leur légitimité de parole ne va plus forcément de soi...

Pour finir, nous pouvons dire que l'État n'a pas, quant à lui, occulté l'atelier citoyen, et repris des points de leur argumentation comme de celle des acteurs du débat. La portée du dispositif n'est pas à ce titre nulle, même si difficilement mesurable.

19. Daniel Domingo, Valence, 26 avril 2006, *Verbatim*, p. 52.